

# REPORTING DE DURABILITÉ POUR LES PME :

---

Votre entreprise se trouve-t-elle à un point de contrôle en amont ou en aval ?

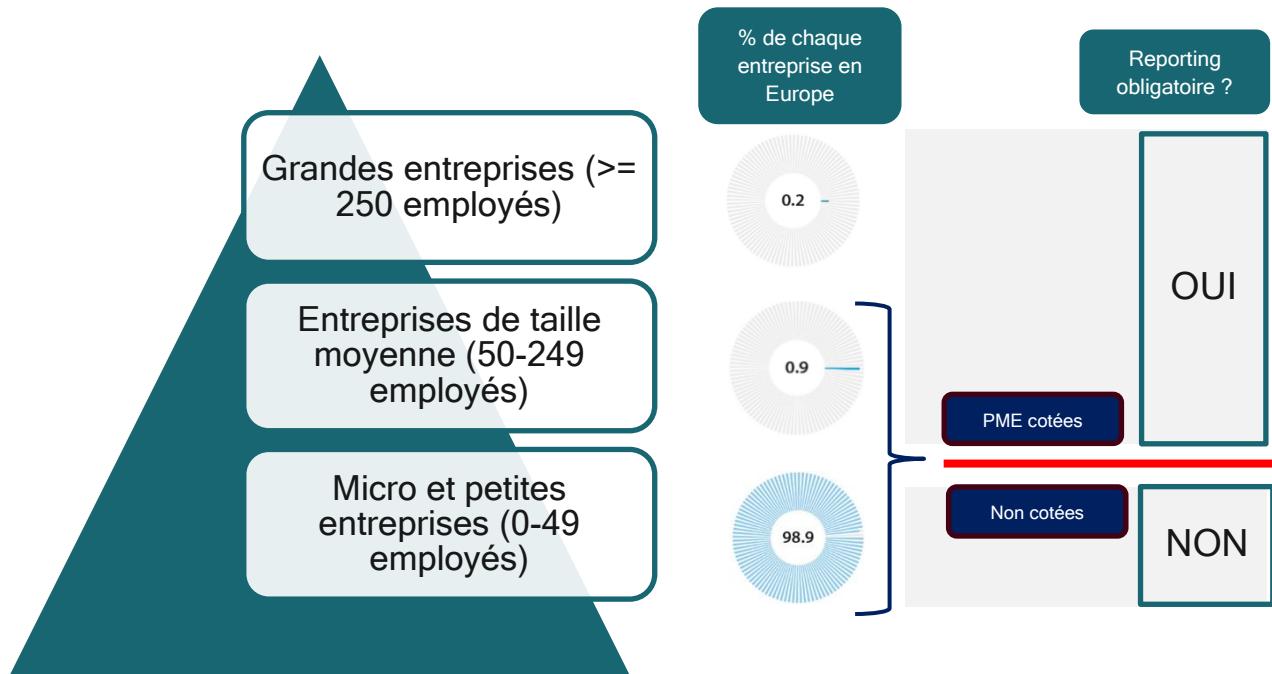


# Contenu

Contexte réglementaire .....	3
Relations dans la chaîne d'approvisionnement et « points de contrôle ».....	4
Raisons pour lesquelles votre entreprise pourrait se trouver à un « point de contrôle » en aval ou en amont.....	5
Réflexions.....	6

## Contexte réglementaire

La réglementation en matière de développement durable évolue rapidement dans plusieurs juridictions, prenant la forme d'une pyramide couvrant des structures industrielles entières, comme illustré ci-dessous :



*Part en % de chaque taille d'entreprise en Europe, données compilées à partir d'Eurostat.*

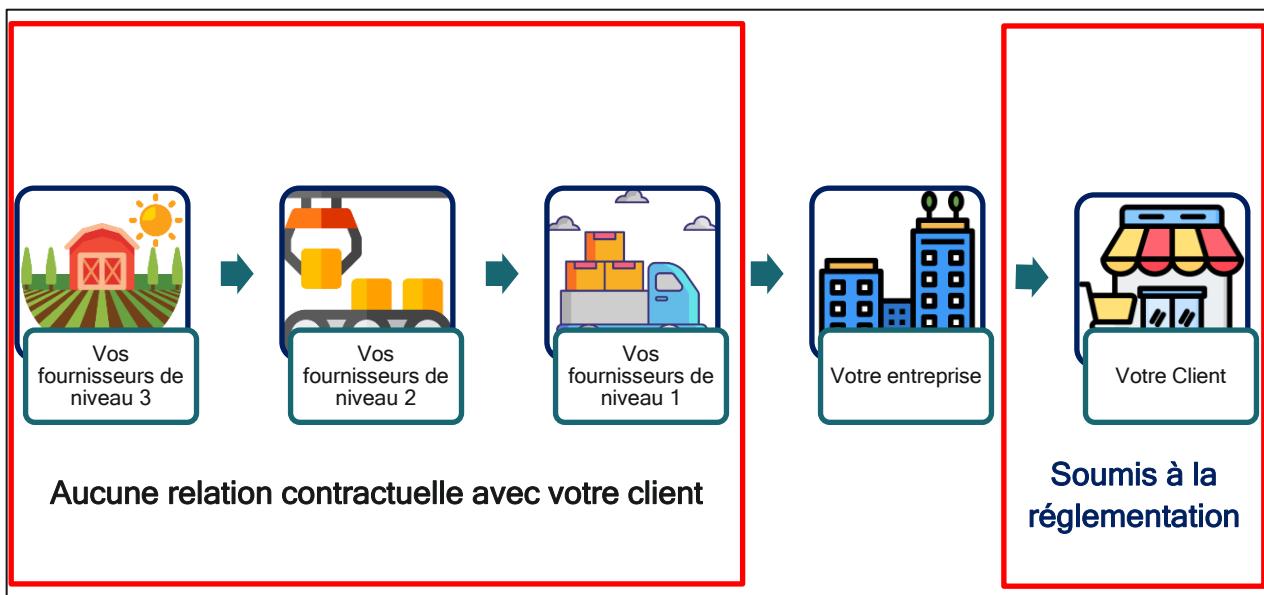
La réglementation sur le développement durable a effectivement commencé à partir du sommet de la pyramide, et pour les 98,9 % de micro et petites entreprises et des PME non cotées, la réglementation peut paraître lointaine. En conséquence, il ne semble pas y avoir d'incitation pour les PME à s'engager dans la gestion des sujets liés à la durabilité.

Cet article explique la raison pour laquelle les PME devraient s'engager dans la gestion et le reporting des risques et opportunités en matière de développement durable.

*En partant du sommet de la pyramide, la réglementation n'a pas besoin de s'étendre plus bas. Cependant, les régulateurs devraient surveiller les retombées du régime réglementaire actuel sur les PME au fil du temps.*

# Relations dans la chaîne d'approvisionnement et « points de contrôle »

En tant que PME, vos plus grands partenaires commerciaux (clients, fournisseurs et banques) qui sont soumis à la réglementation en matière de durabilité doivent produire des rapports sur les risques et opportunités tout au long de leur chaîne de valeur. L'un des défis particuliers auxquels ils sont confrontés est d'évaluer efficacement les risques et les opportunités liés aux entreprises avec lesquelles ils n'entretiennent pas de relations contractuelles. En d'autres termes, évaluer les risques et les opportunités de vos fournisseurs (niveau 1) ou des fournisseurs de vos fournisseurs (niveau 2).



Plus la chaîne d'approvisionnement est longue, moins vos clients ont une visibilité sur vos fournisseurs de niveau 3, par exemple. Votre entreprise pourrait être un **point de contrôle** idéal pour ces clients.

*« Les entreprises situées au niveau des points de contrôle des chaînes d'approvisionnement (« entreprises aux points de contrôle ») auront probablement plus de visibilité et/ou d'influence sur leurs fournisseurs et relations d'affaires situées en amont de la chaîne d'approvisionnement que les entreprises plus proches des consommateurs et des utilisateurs finaux. »*

(OCDE Guide sur le Devoir de Diligence pour une Conduite Responsable des Entreprises, 2018, p. 77)

# Raisons pour lesquelles votre entreprise pourrait se trouver à un « point de contrôle » en aval ou en amont

Votre entreprise pourrait être un point de contrôle idéal pour vos clients et vos prêteurs ; et ils sont susceptibles d'évaluer le processus de diligence que vous avez mis en place pour contrôler vos fournisseurs et sous-traitants. En effet, vous disposez d'une plus grande visibilité et/ou d'un plus grand effet de levier sur vos propres fournisseurs et relations commerciales plus en amont de la chaîne d'approvisionnement.

En effectuant leur devoir de diligence sur votre entreprise pour déterminer si vous effectuez également votre devoir de diligence sur vos fournisseurs, vos clients auront une assurance que les risques d'impacts négatifs directement liés à vos fournisseurs ont été identifiés, prévenus et atténués.

En guide d'illustration, prenons par exemple la matrice de double matérialité suivante d'un de vos clients, une grande multinationale de vente au détail :



Source : ESG Risk Viewer

« Achats Responsables » a été identifié comme un thème pertinent par votre client. Il doit se référer aux exigences spécifiques des normes applicables telles que

- Environmental & Social Impacts of Ingredient Supply Chain (*ISSB/SASB - FB-AG-430a. 1, 2 and 3*)
- Workers in the value chain (*ESRS S2*)
- Supplier Environmental Assessment 2016 (*GRI 308*)
- Supplier Social Assessment 2016 (*GRI 414*)

À titre d'exemple, ESRS 2, stipule que

*« 19. L'entreprise doit indiquer si et comment ses politiques à l'égard des travailleurs de la chaîne de valeur sont alignées sur les normes internationalement reconnues applicables aux travailleurs de la chaîne de valeur... L'entreprise doit également indiquer dans quelle mesure les violations liées aux... principes directeurs de l'OCDE qui implique les travailleurs dans la chaîne de valeur ont été signalés dans sa chaîne de valeur amont et aval et, le cas échéant, une indication de la nature de ceux-ci. »*

Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales précisent clairement la nécessité pour les entreprises multinationales de remplir leur devoir de diligence au-delà des fournisseurs de niveau 1, tout au long de la chaîne de valeur ; et votre entreprise est potentiellement le point de contrôle idéal pour ce devoir de diligence.

## Réflexions

*Les PME devraient devenir des partenaires commerciaux « transparents » pour leurs clients et leurs prêteurs.*

La visibilité de la chaîne d'approvisionnement conduit à la résilience de celle-ci. Les PME devraient s'engager de manière proactive dans la production des rapports sur le développement durable et devenir efficacement des partenaires commerciaux « transparents » pour leurs clients et leurs prêteurs.

Les PME reçoivent de plus en plus de demandes d'informations sur la durabilité de la part des banques et des clients, qui ont à leur tour besoin de ces informations pour gérer leurs profils de durabilité.

Les rapports volontaires sur le développement durable peuvent également être une source d'avantage concurrentiel dans la mesure où la décision d'une entreprise cliente, réelle ou potentielle peut reposer sur l'opacité ou la clarté que votre entreprise apporte dans la gestion de son profil de développement durable.

